



Déclaration liminaire
CTS des DIRECCTE ET DES DIECCTE
DU 18 MAI 2020

Monsieur le Président,

Dans le contexte inédit de la crise sanitaire que nous traversons, les agents des DIRECCTE, des DIECCTE, sans oublier ceux des services centraux, ont fait preuve d'une mobilisation exceptionnelle. Ils ont démontré, s'il en était besoin, d'un sens du service public et de l'intérêt général. L'UNSA tient à saluer l'engagement et le professionnalisme des agents qui ont su innover, s'adapter et mettre en place des organisations de travail, pour faire face à la tension occasionnée par la pandémie et le confinement qui en a résulté.

Pourtant au cours des années passées, les ministères du travail et financiers, plus généralement, le service public a été souvent assimilé à une entité de travail comme une autre, pouvant être aisément gérée selon les lois du marché. Quelquefois même, il a pu être reproché aux services publics de ne pas faire aussi bien, d'être plus coûteux, moins agiles que des entreprises, soi-disant, susceptibles d'offrir des prestations équivalentes.

La crise sanitaire a eu un violent impact sur l'économie, les entreprises et les salariés. Ainsi par exemple, près d'un salarié du privé sur deux ont pu bénéficier de l'activité partielle.

Les DIRECCTE et les DIECCTE, dans ces circonstances exceptionnelles, ont prouvé leur efficacité et une réactivité sans conteste. Elles ont su faire converger sur un même plan des valeurs républicaines, attendues par la Nation, portant la cohésion sociale et économique au travers des valeurs d'efficacité et de qualité dans cette période de grande tension pour nos services (Pôle 3^e dont le S2ER décimé l'an passé).

L'UNSA considère qu'après dix ans de diminution des effectifs sur nos compartiments ministériels, d'instabilité et d'errements marqués par des changements incessants de pilotes et d'organisations, il est urgent d'arrêter d'une part, les suppressions de postes et d'autre part les réformes en cours qui visent à démanteler la cohérence de nos services.

L'UNSA regrette que, dans ce contexte, malgré l'investissement de l'ensemble des agents, l'Ordonnance du 15 avril 2020 visant au retrait de jours de RTT pour les agents en ASA ait été mise en œuvre. Notre organisation syndicale dénonce l'absence de dialogue social sur cette mesure de confiscation de jours RTT qu'elle considère comme injuste et autoritaire.

Un constat s'impose : trop d'agents sont encore en ASA. Il convient de recenser les besoins en PC portables et de proposer des solutions de travail à distance pour ces agents pour ne pas les pénaliser à nouveau.

Durant cette gestion de crise, les CHSCT aux niveaux ministériels et dans les régions ont été très sollicités. Ces instances composées de représentants formés et très impliqués dans la santé-sécurité et la prévention ont participé activement par des propositions pertinentes à la mise en œuvre d'organisations du travail adaptées et à la protection des agents dans ces circonstances si particulières.

Aussi, pour l'UNSA, la loi de transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 qui vise à supprimer les CHSCT, dans le but de satisfaire au parallélisme des formes avec le secteur privé constitue une faute d'appréciation.

Cette pandémie a démontré que les agents publics n'exercent pas des missions similaires à celles du privé. Pour l'UNSA, la suppression de cette instance risque d'avoir des conséquences humaines qui sont loin d'être mesurées.

Pour maintenir la continuité du service public, face à la pandémie du Covid-19, les DIRECCTE et les DIECCTE se sont adaptées en développant dans l'urgence, le télétravail pour tous les agents détenteurs de PC portables grâce à l'engagement des E SIC.

Ce mode d'organisation a prouvé son efficacité en évitant le risque d'une embolie des services hospitaliers sur le territoire et en préservant ainsi la santé des agents pendant les circonstances de confinement.

A ce titre, L'UNSA demande le versement d'une allocation forfaitaire aux télétravailleurs pour les frais engagés.

L'UNSA a une pensée particulière pour les collègues de la DIECCTE de Mayotte qui se trouvent encore en zone rouge et qu'il ne faut pas oublier.

L'UNSA alerte sur les risques liés à ce mode de travail qui devront être évalués pour prévenir l'isolement, l'hyper-connexion au travail, la difficulté à gérer son autonomie, à trouver l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle et le droit à la déconnexion.

Je vous remercie de votre attention.



Une équipe à votre écoute, proche de vous !

